

MAIRIE DE GOUFFERN EN AUGÉ (61)
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGÉ, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 21/01/2022

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 21/01/2022

Présents à l'ouverture de la séance: BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDAIS Michel, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, SELIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BINET Fernand, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic ayant donné pouvoir à TOUSSAINT Philippe, LEROY Patrice ayant donné procuration à GRANDJEAN Lydia, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à BELTOISE Emmanuel, ROMAGNY Mauricette

Absents : BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, RIEMBAULT Simon, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse

A l'unanimité, Mr Jean-Luc Guesdon a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Mr Philippe Toussaint, Maire, présente le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe de la décision du maire prise depuis la dernière session du conseil municipal :

Décision 2022-01 : Bail de chasse Urou et Crennes

L'alinéa 1 de l'article 9-1 « Bois communal » du bail de chasse consenti à l'association de chasse « Union des propriétaires d'Urou et Crennes pour la conservation et le repeuplement du gibier » est modifié comme suit :

« Seules sont autorisées six battues à chevreuil ou sanglier par saison de chasse. Ne sont donc pas autorisés la chasse de tout autre gibier et tout autre mode de chasse différent de la battue. Les dates des battues seront convenues d'un commun accord entre le Bailleur et le Locataire et seront en adéquation avec les arrêtés préfectoraux de l'Orne en matière de chasse »

2022-01-01 : Transfert compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités – article 68 a créé la responsabilité, pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) d'élaborer un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (S.D.I.R.V.E) ouvertes au public.

Le schéma directeur donne à la collectivité un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maitres d'ouvrages publics et privés
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge

Le schéma directeur peut être réalisé selon le « guide à l'élaboration d'un SDIRVE » soit par :

- une EPCI ayant la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) et IRVE
- une AODE (autorité organisatrice de distribution d'électricité) ayant la compétence IRVE

Le territoire d'Energie Orne qui est AODE et a la compétence IRVE doit réaliser un schéma directeur départemental concernant les collectivités qui ont transféré cette compétence.

Considérant que pour bénéficier de la réalisation du schéma directeur et donc intégrer le territoire de Gouffern en Auge dans cette étude, le conseil municipal doit transférer cette compétence au Te61. Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations restent la propriété du Te61.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-37,

Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Te61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Te61,

Vu que depuis le 30 juin 2015, le Te61 exerce la compétence « infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides ».

Considérant que la CDC d'Argentan Intercom a informé à l'occasion du conseil communautaire du 18 novembre 2021 que les communes membres de la communauté de communes n'avaient pas d'autre choix que de transférer cette compétence au TE61,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- TRANSFÈRE au Te61 la compétence « infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».
- INSCRIT chaque année au budget communal les dépenses liées au fonctionnement de ce service et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Te61
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

2022-02-02 : Dénomination et numérotation des voies

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint,

Considérant que la précédente municipalité avait validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et avait engagé les démarches préalables à leur mise en œuvre en collaboration avec les services de La Poste,

Considérant qu'après plusieurs réunions, un accord a été trouvé entre l'ensemble des maires délégués et plusieurs communes limitrophes,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'acter, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »,

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins mais aussi le travail des préposés de La Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation par GPS et la connexion aux réseaux (notamment la fibre optique), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La commune de Gouffern en Auge étant une commune nouvelle, il a fallu tenir compte, pour nommer les voies, des éléments suivants :

- Nom directeur unique sur la commune,
- Longueur des noms limitée à 30 caractères,
- Longueur des voies limitée à 9 999 mètres,
- Une route ou une rue est ouverte de chaque côté,
- Une rue où l'on ne peut faire demi-tour est une impasse,
- Continuité des noms de rue sur l'ensemble de la commune,
- Continuité des noms de rue avec les communes voisines (dans la mesure du possible),

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Mr Boris Madec précise que la dénomination et numérotation des voies est essentielle pour les services de secours (cas récent où les services de secours ne se sont pas rendus sur la bonne commune déléguée) et facilitera aussi le travail des livreurs.

Mr Jean-Guy Saillard demande pourquoi la route de la Nouvelle France a été décidée (de la route départementale 14 jusqu'à Fel). Mr le Maire indique que l'existence d'une route de Villebadin au Bourg Saint Léonard rendait impossible la reprise de ce nom. Toutefois, Le Bourg Saint Léonard ayant adopté un nouveau nom « route de Champaubert », l'appellation « route de Villebadin a été attribuée à une autre voie de la commune.

Arrivée à 18h20 d'Hervé Gourbe

Mr Philippe Langeard demande si les codes postaux vont changer. Mr Gilles Smague, Directeur Général des Services, précise que La Poste a indiqué que les codes postaux resteraient les mêmes soit 3 codes postaux différents pour la commune. Mr Michel Soudais exprime son mécontentement sur la non-uniformisation des codes postaux car cela

pose certains problèmes sur plusieurs sites internet, même sur des sites officiels qui ne reconnaissent pas le code postal 61160, ce qui peut être problématique pour la population concernée. Monsieur le Maire indique qu'il va saisir les services de La Poste sur ce sujet afin que la commune obtienne un code postal unique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE les noms attribués à l'ensemble des voies communales dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2022-02-03 : Etude de programmation – Château du Bourg Saint Léonard

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Sylvie GAYON, adjointe en charge du patrimoine et de la communication,

Considérant que la commune nouvelle de Gouffern en Auge s'est investie depuis sa création en 2017 dans la rénovation du rez-de-chaussée du château du Bourg Saint Léonard, bâtiment classé au titre des Monuments Historiques qu'elle a reçu en legs en 1954.

Considérant que la bibliothèque, le salon chinois et de nombreux objets mobiliers ont été remis en état et sont maintenant présentés au public.

Considérant le projet de rénovation du fruitier et de la maison du jardinier, bâtiments d'origine rares et typiques malheureusement en très mauvais état, tout comme le potager entouré de murs de clôture et l'Orangerie, bâtiment annexe de belle facture actuellement inutilisé après avoir servi un temps de salle communale.

Considérant qu'il est apparu aux différents partenaires (DRAC, Conseil Régional de Normandie, Département) que l'ensemble constitué du château, de ses bâtiments annexes et du parc pouvait constituer un projet unique dans le département de l'Orne tant en termes de tourisme vert que d'actions culturelles.

Considérant que les mêmes partenaires souhaitent disposer d'un projet culturel tangible, le recrutement d'un cabinet pour réaliser une étude de diagnostic et de programmation culturelle est nécessaire.

Considérant que la commune de Gouffern en Auge va procéder rapidement au recrutement d'un cabinet après mise en concurrence pour un budget maximum de 20 000 €.

Considérant qu'une telle étude est « subventionnable » par le Conseil Régional de Normandie à hauteur de 80 % de la dépense engagée pour la réalisation de ce diagnostic.

Monsieur le Maire demande qu'il soit précisé que cette étude peut être financée à hauteur maximale de 80 %,

Après en avoir délibéré et à la majorité (deux abstentions)

- DECIDE de recruter un cabinet pour réaliser le diagnostic culturel de territoire pour un budget maximum de 20 000 € HT
- AUTORISE Mr le Maire à demander une subvention au Conseil Régional de Normandie à hauteur maximale de 80 % du montant HT de l'étude
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Arrivée de Mr Fernand Binet à 18h30

2022-01-04 : Demandes de subventions – Boulangerie d'Exmes

Considérant la délibération n°2021-05-09 acceptant l'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie d'Exmes, Considérant que les travaux d'équipement de matériel de la boulangerie peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 20 % HT (maintien des commerces en milieu rural) et par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche dans le cadre d'un dossier OCM (opération collective de modernisation) de l'artisanat, du commerce et des services également à hauteur de 20 % HT. Ces deux subventions étant plafonnées à 10 000 € chacune,

Considérant les devis suivants :

Société Robin-Chilard

- Remplacement du four : 30 580,00 € HT
- Remplacement ventilateur centrifuge et minuterie mécanique armoire de fermentation : 658,27 € HT
- Remplacement minuterie mécanique 2^{ème} armoire de fermentation : 403,54 € HT
- Remplacement du tapis de la façonneuse : 182,25 € HT
- Remplacement pièces défectueuses sur tour : 1 231,27 € HT

EIRL Bourgoin

Remise en marche des 2 tours pâtissier : 806,50 € HT

Bourgoin Froid

Remplacement du batteur : 6 975,00 € HT

TOTAL : 40 836,83 € HT

Mme Chantepie informe qu'une réunion sera programmée prochainement entre la commune et le candidat repreneur. Mme Chantepie indique s'investir énormément sur ce dossier et n'apprécie pas que de fausses informations soient relayées. Monsieur le Maire indique que ce dossier n'est pas un long fleuve tranquille et rappelle aux membres du conseil que les discussions en commission et conseil municipal doivent rester discrètes.

Mr Fernand Binet précise que cela fait maintenant six mois que le candidat s'est manifesté, et il en demande toujours plus. Monsieur le Maire indique que l'on ne peut pas accepter toutes ses demandes, et qu'il faut être au côté de Mme Chantepie dans cette affaire.

Mr le Maire tient à remercier Mr Reussner du PETR qui a permis à la commune de déposer en urgence la demande de subvention.

Mr Boris Madec rappelle que si la commune n'avait pas racheté le fonds de commerce, elle se retrouverait toujours avec les murs mais sans le fonds et sans loyers qui rentrent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Mr le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Orne (Maintien du commerce en milieu rural) et du PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (OCM) à hauteur de 20 % chacune.
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

QUESTIONS DIVERSES :

Boulangerie Chambois : Mr Michel SOUDAIS informe qu'il y a un bruit qui court concernant la boulangerie de Chambois qui fermerait définitivement en mars prochain, faute de repreneur.

Monsieur le Maire rappelle que ce bien est privé et que la commune ne peut pas intervenir dans cette vente.

Madame Véronique Chantepie indique les avoir rencontrés plusieurs fois et les avoir aidés afin de mettre la vente de ce commerce sur le site SOS Village.

Vaccino-Bus : Mme Laetitia Blais-Leblond demande combien de personnes ont été vaccinées lors de la journée de vaccination à Chambois et Exmes le 26 janvier 2022. Mme Véronique Chantepie indique que le vaccino-bus a reçu 5 personnes à Chambois et 18 à Exmes.

Mr Emmanuel Beltoise regrette que la pharmacie de Chambois et les infirmières de Chambois n'ont pas été associées à cette opération. A l'avenir, ces informations seront communiquées par les services dès lors connaissance.

Fibre optique : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion ouverte à la population aura lieu le mercredi 2 février à Chambois. Une réunion de ce type a déjà eu lieu à Argentan.

Il y aura lors de cette réunion la présence du département ainsi que des 4 opérateurs du marché. Une présentation de la situation sera réalisée et il y a la possibilité de rencontrer les 4 opérateurs pour les particuliers à la fin de la réunion.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de relayer l'information de l'organisation de cette réunion.

Mr Frédéric Godet rappelle que le raccordement fibre optique ne coûte rien si la maison est prête car il y a des offres commerciales suite au déploiement de la fibre. Toutefois, il convient en préalable de préparer les fourreaux pour les habitations qui ne sont pas en bordure de la voie publique.

Agenda des prochaines réunions :

Mr le Maire communique les dates des prochaines réunions :

Commission jeunesse : lundi 31 janvier à 18h

Voirie : mardi 1^{er} février à 14h30

Conférence des maires : lundi 7 février à 18h

Commission Patrimoine Communication : jeudi 10 février à 18h

Commission Immobilier urbanisme : vendredi 11 février à 18h

Conseil Municipal : lundi 14 février à 18h

Conseil Municipal (vote du budget) : lundi 28 mars à 19h

Ecole de Chambois/Fel : Mme Laurianne Vernet souhaite connaître l'avancement du projet de regroupement des écoles de Chambois et de Fel.

Monsieur le Maire informe que la commune est propriétaire depuis décembre 2021 de l'ancien cabinet médical situé à côté de l'école de Chambois.

Une réunion récente a eu lieu avec Argentan Intercom en raison de l'effondrement des effectifs prévus sur Chambois Fel sur les deux années qui viennent. La raison principale de la perte d'effectif tiendrait au fait que l'offre d'assistantes maternelles n'est pas suffisante. Il convient de réfléchir à organiser une offre de service qui fait actuellement défaut. Toutefois, la question du projet de regroupement des écoles n'est pas remise en cause. L'objectif est que les travaux commencent d'ici la fin de l'année 2022.

Arrivée à 18h58 de Mr Frédéric Leveillé, Mr Bertrand Le Goff et Stéphanie Lienard.

Mr le Maire précise que Mr Frédéric Léveillé, président d'Argentan Intercom, rencontre l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes et laisse la parole à Mr Frédéric Leveillé.

Intervention de Mr Frédéric Leveillé :

Mr Frédéric Leveillé indique qu'il souhaite rencontrer l'ensemble des communes de la CDC qui représente 49 communes et 600 élus.

Suite à la Loi Engagement et Proximité, il rappelle que depuis juillet 2020, les comptes rendus des conseils communautaires sont envoyés aux conseillers municipaux et cela contribue à ce que les élus soient parties prenantes dans la vie de la collectivité car seuls 6 élus communautaires représentent la commune de Gouffern en Auge pour 82 délégués au total.

Les conseils communautaires ont lieu tous les 2 mois, les réunions de bureau tous les mois, les réunions vice-président tous les mois également et la conférence des maires tous les 2 mois.

Le souhait de la CDC d'Argentan Intercom est de mettre l'intercommunalité aux services des communes.

Il y a plusieurs projets significatifs :

- Perspective pour se diriger vers une autonomie énergétique des bâtiments communautaires
- OPAH : amélioration de l'habitat sur l'ensemble des logements de la CDC
- Mobilité : depuis le 1^{er} juillet 2021, la CDC est l'autorité organisatrice avec l'idée de travailler à une extension de la mobilité sur tout le territoire, notamment les jours de marché vers Argentan, Trun et Ecouché les Vallées
- Développement touristique : chemins de randonnées, aire de camping-car,
- Mise en place d'une gouvernance de voirie pour organiser la voirie avec volonté de répondre aux besoins du territoire
- Assainissement : le contrat a récemment été négocié permettant à partir de 2022 une baisse des tarifs sur les communes rurales.
- Services : administration partagée pour développer les compétences pour passer d'idée à projet. Il faut des services, mais des services compétents pour structurer les projets, rechercher les financements et arriver au bout de la conception du projet.
- CRTE (contrat de relance et de transition écologique) : le contrat a été signé en juillet dernier entre la CDC et l'Etat avec plusieurs orientations.
- Stratégie territoriale : la CDC s'est construite suite à plusieurs fusions et parfois mariages forcés. Il faut maintenant développer une stratégie territoriale et une identité commune. Un travail est en cours par un cabinet spécialisé qui devrait être achevé en mai 2022 qui permettra d'élaborer une stratégie cohérente sur l'ensemble du territoire.

Mr Eric Vallet demande qui est donneur d'ordre dans le cadre du CRTE, par exemple pour le passage des bus aux gaz hydrogènes. Mr Frédéric Leveillé informe que la politique est contractuelle mais que la décision revient à la collectivité qui en est maître. Il précise que concernant le GNV, les orientations de l'Etat sont floues et semblent donner la priorité à l'électricité alors que cela reste impossible sur les camions et bus.

Mr le Maire rappelle que les grands projets qui concernent Argentan sont la suite des démarches entamées depuis plusieurs années et qu'à Gouffern en Auge, les projets commencent seulement à émerger donc le rythme n'est pas tout à fait corrélé avec Argentan intercom.

Mr le Maire rappelle la liste des projets où les deux collectivités sont associées :

- Création d'un secteur patrimonial remarquable à Exmes
- Amélioration de l'habitat et centre de bourg,
- Aménagement urbain notamment à Chambois, Fel et Exmes
- Voirie : entretien et gros travaux
- Ecole : fusion des écoles de Chambois/Fel suite à l'achat récent de l'ancien cabinet médical par la commune.
- Pôle de santé à Fel
- Développement touristique

Mr Frédéric Leveillé précise qu'Argentan était déjà dans la démarche cœur de ville et les communes de Trun et d'Écouché les vallées ont été associées via le dispositif « petite ville de demain ».

La revitalisation des centres bourg est essentielle à Boucé, Ranès, Chambois/Fel et Exmes et est proposée dans le cadre de l'opération de revitalisation des centres bourg. Ce sont des lieux pour trouver du service, des commerces et de la centralité. Par exemple, la médiathèque de Fel rencontre un problème de centralité. Argentan intercom a la capacité de réflexion de maîtrise d'œuvre sur la stratégie du développement du territoire.

Concernant le domaine de la santé, Mr Frédéric Leveillé informe qu'une réunion a été organisée en décembre dernier avec les médecins généralistes. Sur 21 invités, 7 étaient présents et il en ressort qu'il faut trouver une solution pour dégager du temps médical aux médecins en libérant la charge administrative trop lourde. Mr Frédéric Leveillé indique que 3 jeunes médecins sont en prévision d'installation prochaine sur le pôle santé d'Argentan, cela est positif mais pas suffisant. Une demande a été faite auprès du département afin de positionner des annexes de médecins salariés du département sur le secteur d'Argentan.

Mme Véronique Chantepie précise que la commune a également fait la démarche auprès du Conseil Départemental pour obtenir un médecin salarié dans les locaux de l'ancien secrétariat de mairie à Fel. Une visite a déjà eu lieu sur site.

Mr Emmanuel Beltoise rappelle que la population vieillit et ne se renouvelle pas. Il demande quels sont les projets de développement de l'activité économique sur le territoire. Mr Frédéric Leveillé précise qu'un travail est réalisé pour développer les zones d'activité. La recherche de terrains vides est essentielle et est une priorité pour la CDC.

Il précise que la CDC est sortie de la convention avec la Shema concernant la zone d'activité Actival. Sur 19 hectares, il en reste 13. Argentan Intercom peut maintenant travailler en direct avec les entreprises et à ce jour, deux projets importants sont en cours.

Mr Frédéric Leveillé évoque une situation déséquilibrée de l'emploi car il y a beaucoup de postes vacants au sein des entreprises par manque de candidat et malgré les formations proposées et bien que le taux de chômage soit important.

Mr Boris Madec souhaite préciser 3 sentiments :

Merci : il tient à remercier la CDC pour sa collaboration active sur le projet de construction du centre de secours de Gouffern en Auge qui devrait voir le jour dans les deux prochaines années, projet porté par la commune de Gouffern en Auge, la CDC d'Argentan Intercom et le Conseil Départemental.

Regret : il fait part de son regret sur les différents interlocuteurs qui discutent directement avec la CDC et en aucun cas avec la commune (par exemple, lors des discussions avec l'ADEME)

Espoir : il précise que la commune pourra être accompagné dans le développement des projets de la commune.

Mr Frédéric Leveillé répond qu'effectivement Argentan Intercom est investie dans le projet de centre de secours. L'intercommunalité est sollicitée car elle verse le contingent incendie au SDIS, ce qui représente environ 500 000 € par an.

Concernant les discussions avec les interlocuteurs, il existe plusieurs déclinaisons possibles.

Concernant le terme « espoir », c'est toute la stratégie qui est en train d'être construite, c'est-à-dire mettre à disposition des communes de l'ingénierie.

Mr Hervé Gourbe tient à signaler que, concernant la restauration scolaire, la qualité n'est pas au rendez-vous et demande à ce que les cantines scolaires de la commune soient intégrées à la cuisine collective.

Mr Frédéric Leveillé précise que le problème est que les cantines de Gouffern en Auge sont encore sous marché avec un prestataire. Il y a également une problématique de place à la cuisine centrale mais il existe un projet d'agrandissement de cette cuisine qui pourrait permettre l'intégration des cantines scolaires de Gouffern en Auge.

Argentan Intercom est également investie dans le plan alimentaire territorial qui a pour objectif d'améliorer la qualité des repas avec, dans la mesure du possible, des produits locaux et qualitatifs.

Séance levée à 20h30

Le maire,
Philippe TOUSSAINT



Le secrétaire,
Jean-Luc GUESDON

